



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mars 2005

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, Mme Catherine LAPORTE-WEWYADA (*représentante de M. Patrick CONFETTI*), M. Jean-François PEUMERY, Mme Gaëtane DESJARDINS (*pouvoir de M. Philippe LAVAUD*), M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Patrick CONFETTI, représenté par Mme Catherine LAPORTE-WEWYADA  
M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS

**Absents :**

M. Gérard-Charles MARTIN  
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :

M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 23 mars 2005

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

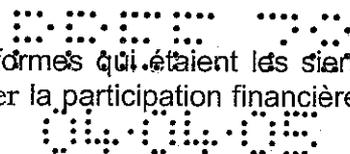
Nombre de membres présents : 27

**N° 2005-03-07 Avenant n° 2 à la convention relative à la ligne de transport collectif n°044-003 desservant Fontenay-le-Fleury**

- M. LAVAUD**, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'échéance de la convention relative à l'exploitation du réseau de transport collectif de la ligne n°044.003 liant la commune de Fontenay-le-Fleury au transporteur STAVO était initialement fixée au 4 octobre 2002.

Il est proposé de reconduire la convention échue dans les formes qui étaient les siennes jusqu'à l'approbation de la nouvelle convention afin d'assumer la participation financière du



Grand Parc pour le service effectué par le transporteur entre octobre 2002 et septembre 2005.

Une nouvelle convention liera ce transporteur au Grand Parc à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *approuve l'avenant n° 2 à la convention relative à la ligne de transport collectif n°044-003 desservant Fontenay-le-Fleury ;*
2. *autorise le président ou son représentant à signer cet avenant ;*
3. *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

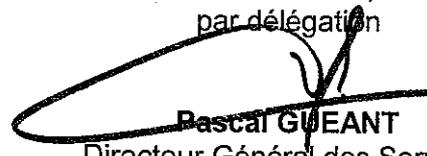
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,  
par délégation



**Pascal GUEANT**  
Directeur Général des Services

PREF 75  
04.04.05